



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

FONDS DE DOTATION CANNES

Boulevard de la Croisette

06414 CANNES

CABINET DAUPHIN RIFFONT

18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
EURL au capital de 1000€
RCS Tarascon - SIRET 817 612 021 00037 - TVA FR82817612021
Tél : 04.32.60.02.09

Cabinet DAUPHIN-RIFFONT

Expert-Comptable, Commissaire aux comptes

EURL au capital de 1000.00 € - Siret 817 612 021 00029 – N° B 817 612 021 RCS Aix-en-Provence

04 42385484 – as.riffont@dauphinriffont.fr

Siège social : 8 avenue Malherbe 13100 Aix en Provence

Aux membres du Conseil d'Administration,

I - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration du 9 juin 2021, en remplacement de Monsieur Jean-Marc DAUPHIN, démissionnaire au 31/12/2024 pour cause de retraite, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION CANNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus

importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de MES responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Aix en Provence

Le 25 septembre 2025

Anne-Sophie RIFFONT

Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION CANNES

BOULEVARD DE LA CROISSETTE

BP 272

06400 CANNES CEDEX 06029

SOMMAIRE

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail bilan	5 et 6
- Détail Compte de résultat	7 et 8
- Annexe	9 à 12

Cabinet Girone et Associés

14 rue Marius Aune

Le Fra Luca

06400 CANNES

04.93.39.76.04

CABINET DAUPHIN RIFFONT

18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

EURL au capital de 1000€

RCS Tarascon - SIRET 317 612 021 00037 - TVA FR82817612021

Tél : 04.32.60.02.09

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I						
	Comptes de liaison Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Valeurs mobilières de placement	72 435		72 435	70 000	2 435	3.48
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	76 131		76 131	51 767	24 364	47.06
	Charges constatées d'avance (3)	99		99	222	123	55.37
	Total III	148 665		148 665	121 989	26 676	21.87
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	148 665		148 665	121 989	26 676	21.87

CABINET DAUPHIN RIFFONT

18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

EURL au capital de 1000€

RCS Tarascon - SIRET 817 612 021 00037 - TVA FR82817612021

Tél : 04.32.60.02.09

(1) Droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	129 656		111 852		17 803	15.92
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	129 656		111 852		17 803	15.92
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
DETTES (1)	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 780		10 080		3 300	32.74
	Dettes fiscales et sociales	12 230		57		12 173	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
Comptes de Régularisation	Total IV	19 010		10 137		8 873	87.53
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	148 665		121 989		26 676	21.87

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes	141	788	55	242	86 546	156.67
Cotisations						
Autres produits				3	3	100.00
Total I	141	788	55	245	86 543	156.65
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	8	219	16	745	8 526	50.92
Impôts, taxes et versements assimilés	5	499		98	5 401	NS
Salaires et traitements	47	707		0	47 707	NS
Charges sociales	17	370		10	17 379	NS
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	47	621	30	000	17 621	58.74
Autres charges (2)		3		0	3	NS
Total II	126	420	46	834	79 586	169.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	15	368	8	411	6 957	82.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 435		2 435	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 435		2 435	
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 435		2 435	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 803	8 411	9 392	111.67
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	144 223	55 245	88 978	161.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	126 420	46 834	79 586	169.93
Solde intermédiaire	17 803	8 411	9 392	111.67
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	17 803	8 411	9 392	111.67
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

CABINET DAUPHIN RIFFONT
18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
EURL au capital de 1000€
RCS Tarascon - SIRET 817 512 021 00037 - TVA FR82817612021
Tél : 04.32.60.02.09

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9
Permanence ou changement de méthodes	9
Informations générales complémentaires	9
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Produits à recevoir	10
Détail des produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Détail des charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
Détail des charges constatées d'avance	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 148 665.18 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 141 788.20 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagements d'apports de fonds

Les sept fondateurs se sont engagés à apporter au Fond de dotation de Cannes une dotation consommable de 700 000 € versée de façon échelonnée.

Au 31/12/24 le montant cumulé apporté par les fondateurs s'élève à 675 000 €.

CABINET DAUPHIN RIFFONT

18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
EURL au capital de 1000€
RCS Tarascon - SIRET 817 612 021 00037 - TVA FR82817612021
Tél : 04.32.60.02.09

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	99	99	
TOTAL	99	99	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 780	6 780		
Personnel et comptes rattachés	3 528	3 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 285	8 285		
Autres impôts taxes et assimilés	416	416		
TOTAL	19 010	19 010		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	2 435
Total	2 435

CABINET DAUPHIN RIFFONT

18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
EURL au capital de 1000€
RCS Tarascon - SIRET 517 512 021 00037 - TVA FR82817612021
Tél : 04.32.60.02.09

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
INT COURUS S/CAT	
- INT COURUS CAT CE	2 435
Total	2 435

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 808
Dettes fiscales et sociales	6 806
Total	12 614

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	
- CABINET GIRONE SDE EX 2024	3 048
- HONO CAC 2024	2 760
CONGES A PAYER	
- PROV CP 31/12/24	1 018
PROV.CHARG.SOC. CP	
- PROV CH S/CP 31/12/24	488
TAXE SUR LES SALAIRES	
- TAXE SALAIRES 31/12/24	5 299
Total	12 614

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	99
Total	99

CABINET DAUPHIN RIFFONT

18, Avenue Frédéric Mistral - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
EURL au capital de 1000€
RCS Tarascon - SIRET 817 612 021 00037 - TVA FR82817612021
Tél : 04.32.60.02.09

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			
- DOCUSIGN 010125-061125	99		
Total	99		